

Le 10 MAI 2012

N° 0475

À Madame la Secrétaire de la
Convention 2003

Par la présente je, Chef de village de Diamarabougou, Markala, je donne mon accord pour l'inscription de la partie des masques et marionnettes de Markala sur la liste du patrimoine culturel immatériel.

En effet, Madame la Secrétaire de la Convention 2003, la partie des masques et marionnettes de Markala constitue un pan important de la tradition de notre communauté et son inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel contribuera à mieux protéger et promouvoir davantage cet élément.

Tout en comptant sur votre bonne compréhension je vous remercie -

Markala, le 30 mars 2012
Sidina Coulibaly, Chef de
village de Diamarabougou


10 MAI 2012

0475

Jusse Traoré
 Membre de l'Association
 "Bosoba Sogo" de Kiranga
 Markala

Au chef de la section du
 Patrimoine immatériel

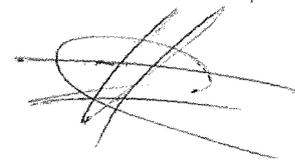
Madame,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
 accepter l'inscription de la sortie des masques et
 marionnettes de Markala sur la liste du patrimoine
 culturel immatériel de l'UNESCO.

Au nom de l'Association, j'ai participé activement
 à l'élaboration du dossier d'inscription.

Veuillez agréer, l'expression de mes salutations les
 meilleures.

Kiranga, le 3/04/2012



Le

10 MAI 2012

N°

0475

**A Madame le Chef de la Section du Patrimoine culturel immatériel de
l'UNESCO à Paris, France**

Objet : Accord pour l'inscription de la Sortie des masques et marionnettes de Markala sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel

Madame,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir examiner afin d'accepter l'inscription de la Sortie des masques et marionnettes de Markala sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel.

Par la présente, je remercie beaucoup la DNPC qui nous a expliqué la Convention 2003, le processus d'inscription d'un élément du patrimoine immatériel et nous a accompagné à monter le projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Markala, le 5 avril 2012

Mamadou Tangara,
Représentant des Bambara
de Diamarabougou, Markala



Reçu CLT / CIH / ITH

Le

10 MAI 2012

N°

0475

Tenèma Coulibaly
Représentant du
Chef de village de Kirango
Markala, Région de Ségou

Kirango, le 2 avril 2012

A Madame la Secrétaire de la Convention 2003

Madame la Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous adresser mes vifs remerciements pour tous les efforts consentis pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cette Convention a jeté les bases d'une protection juridique du patrimoine culturel immatériel et constitue un instrument de sauvegarde et de promotion du patrimoine immatériel.

C'est pourquoi, en collaboration avec la DNPC, nous avons élaboré le dossier sur « la Sortie des masques et marionnettes de Markala » qui constitue pour nous un sentiment de fierté et d'identité culturelle pour son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Tenèma Coulibaly

